

Convention de partenariat

entre

la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur

et

la Banque de France



CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés

La région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, constituée des académies d'Aix-Marseille et de Nice, représentée par Bernard Beignier, Recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, Recteur de l'académie d'Aix-Marseille, Chancelier des universités,

d'une part,

et

La Banque de France,

Institution régie par les articles L.141-1 et suivants du Code monétaire et financier, au capital de 457.347.051,71 euros appartenant à l'État, ayant son siège 1 rue la Vrillière à Paris (75001), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 572 104 891, représentée par Jean-Christophe Ehrhardt, Directeur Régional de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,

d'autre part,

Dans la suite de ce document, l'expression « *les partenaires* » désigne la région académique et la Banque de France de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

PREAMBULE

Considérant que :

- la Banque de France, opérateur de la stratégie d'éducation financière, souhaite contribuer au renforcement des compétences des élèves dans le domaine économique, financier et budgétaire ; dans le cadre de sa responsabilité sociétale et environnement, elle a développé des actions en faveur des collégiens issus des zones d'éducation prioritaires ;
- la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le cadre de sa mission de service public pour l'éducation et l'orientation des jeunes, souhaite permettre aux personnels éducatifs comme aux jeunes, et par effet de diffusion à leurs parents, de mieux comprendre les mécanismes de l'économie et de la monnaie et d'acquérir des bases dans les domaines budgétaires et financiers.

Les partenaires conviennent ainsi de réactualiser et de structurer leur collaboration sur le plan opérationnel à travers la mise en œuvre d'actions conjointes, dans le respect des compétences de chacune, permettant d'atteindre les objectifs énoncés ci-après.

Article 1 – Objectifs de la convention

Par la présente convention, la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Banque de France décident de renforcer les compétences des jeunes dans les domaines économique, budgétaire et financier, au sein des établissements scolaires et en dehors.

Ce partenariat s'inscrit dans le respect des quatre principes suivants : neutralité, fiabilité, gratuité et accessibilité. La Banque de France intervient dans ce cadre sans aucune connotation commerciale.

Article 2 – Axes de collaboration

La région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Banque de France développeront des actions de formation et de sensibilisation communes. Pour faciliter le déploiement de l'ensemble des opérations mentionnées dans la présente convention, les parties s'engagent à mettre en œuvre des moyens d'information et de communication appropriés, et à mobiliser leurs ressources et réseaux respectifs.

Les actions partenariales pourront être menées au niveau des établissements scolaires et ou des différents sites et structures de la Banque de France.

2.1 Actions au sein des établissements scolaires

2.1.1 Formation des enseignants

En tant qu'opérateur national d'éducation économique, budgétaire et financière (EDUCFI), la Banque de France développe conjointement avec le ministère des ressources pédagogiques pour les enseignants, adossées aux programmes scolaires. Ces ressources sont mises à disposition sur le site Eduscol de l'Éducation Nationale et sur le site www.mesquestionsdargent.fr de la Banque de France. Les académies d'Aix-Marseille et de Nice constituant la région académique et la direction régionale de la Banque de France assurent conjointement la promotion de ces ressources auprès des enseignants, notamment dans le cadre de la formation initiale et continue :

- Pour la formation initiale et en accord avec l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPÉ), certaines actions de sensibilisation peuvent être organisées ;
- Pour la formation continue et continuée (entrants dans le métier), les actions sont réalisées dans le cadre du plan académique de formation (PAF) et/ou lors de journées pédagogiques et/ou lors de toute animation organisée conjointement par les partenaires.

Ces actions concernent les professeurs de l'ensemble des disciplines. Elles consistent en :

- des sessions de présentation et de promotion des ressources Eduscol. Ces sessions sont coanimées par des formateurs de l'académie et des agents de la Banque de France ;
- des sessions de formation à la prise en main des passeports EDUCFI ;
- des sessions de formation à l'utilisation des ressources ludo-pédagogiques proposées par la Banque de France (jeux éducatifs par exemple) ;
- des sessions de formation, séminaires ou conférences animés par des agents de la Banque de France sur des sujets économiques et financiers en lien avec les missions de la Banque de France.

Une liste indicative des thèmes que la direction régionale de la Banque de France peut animer est annexée à la présente convention (annexe 1).

2.1.2 Les autres actions pour les enseignants

La Banque de France pourra notamment proposer à l'attention des enseignants des lycées et collèges :

- la présentation d'exposés synthétiques sur des thèmes d'actualité liés à la politique monétaire ou à d'autres sujets de la compétence d'une Banque centrale ;

- des stages d'immersion dans ses services.

2.1.3 Les actions auprès des élèves

Les partenaires développent des actions communes pour les élèves, pouvant associer d'autres membres de la stratégie nationale d'éducation économique, budgétaire et financière selon les besoins et leur disponibilité.

Ces actions peuvent consister en :

- la tenue d'ateliers pédagogiques sur la gestion des finances personnelles et des finances d'une entreprise ;
- la mise en place de conférences sur des sujets économiques notamment pour les élèves de STMG en filière technologique, les lycéens de seconde et ceux de première et terminale ayant choisi l'enseignement de spécialité Sciences économiques et sociales ;
- l'organisation de concours comme le Prix d'excellence économique en STMG (PEE) ou le concours Génération Euro (GESA) ;
- L'accueil d'élèves lors d'événements coorganisés avec l'Éducation Nationale, notamment durant la semaine de l'éducation budgétaire et financière ou pour d'autres initiatives conjointes, par exemple :
 - le témoignage de professionnels de la Banque de France sur les métiers du secteur bancaire et les formations qui y conduisent en direction des collégiens en classe de troisième et des lycéens de première et de terminale ;
 - la diffusion de supports d'information sur les métiers et les modalités de recrutement de la Banque de France ;

Au titre de sa responsabilité sociétale et environnementale et en fonction des possibilités offertes sur ses sites, l'accueil d'élèves qui, dans le cadre de leur cursus scolaire doivent effectuer une période en entreprise. Pour le stage d'observation en 3^{ème}, la priorité sera donnée à des collégiens issus des réseaux d'éducation prioritaire.

2.2 Actions en dehors des établissements scolaires

La Banque de France intervient auprès de jeunes dans des structures de types missions locales, écoles de la deuxième chance, centres AFPA, bureaux/points d'information jeunesse, etc. Les ateliers abordent principalement la gestion des finances personnelles et de l'entreprise.

La Banque de France propose également un atelier ludo-pédagogique dédié au Service National Universel (SNU), déroulé lors des séjours de cohésion dans tous les départements. Les académies d'Aix-Marseille et de Nice encouragent les responsables des structures régionales et départementales en charge du SNU à mettre en œuvre, lorsque cela est possible, un module EDUCFI dans le cadre des séjours de cohésion.

La région académique valorise les ressources EDUCFI auprès des responsables de ces structures, notamment par le biais de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux

sports (DRAJES) et de la direction régionale académique de l'information et de l'orientation (DRAIO), en lien avec la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS).

2.3 Pilotage régional des actions d'éducation économique, budgétaire et financière

Les partenaires organisent chaque semestre un comité opérationnel régional (COR), déclinaison au sein de la région du comité opérationnel grand public qui regroupent l'ensemble des membres nationaux de la stratégie EDUCFI intervenant auprès des particuliers.

Le COR est co-présidé par le recteur de région et le directeur régional de la Banque de France. Les objectifs et la composition des COR sont décrits en annexe 2.

2.4 Communication relative aux actions d'éducation économique, budgétaire et financière

Les actions d'éducation économique, budgétaire et financière mises en place par les partenaires dans la région peuvent être valorisées par des opérations de communication concertées auprès des médias (radios, chaînes de télévision, presse régionale, etc.) et par l'utilisation des moyens de communication propres aux partenaires (sites internet, réseaux sociaux, etc.).

Article 3 – Mise en œuvre de la convention de partenariat

La présente convention constitue le cadre de référence dans lequel s'inscriront les actions menées en partenariat par la Banque de France et la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur.

3.1 Etablissement du plan d'actions et du bilan annuel

Les partenaires définissent ensemble le plan d'actions annuel et ses modalités.

Ils se tiennent informés régulièrement des projets d'actions pouvant entrer dans le champ de cette convention ou de tout dispositif nouveau pouvant faire l'objet d'avenants.

Ils désignent les personnes chargées de la mise en œuvre (annexe 3) de la convention et en particulier, les personnes en charge :

- 1) du pilotage général de la collaboration entre les partenaires en matière d'éducation économique, budgétaire et financière ;
- 2) du pilotage spécifique de chaque type d'actions et de leur promotion auprès des enseignants afin de favoriser leur inscription aux sessions proposées dans le plan académique de formation ;
- 3) de l'animation des sessions de formation ou des conférences.

Les personnes en charge du pilotage font un point régulier sur la mise en œuvre de la convention et établissent chaque année avant le 31 décembre un bilan selon le modèle figurant en annexe 4.

3.2 Comité de pilotage de la convention de partenariat

Un comité de pilotage se réunit au minimum une fois par an pour effectuer le bilan de l'année écoulée et pour valider le plan d'actions de l'année suivante. Il statue également sur les propositions d'évolution de la présente convention.

3.3 Confidentialité et sécurité

Les informations recueillies à l'occasion de la mise en œuvre de la présente convention peuvent avoir un caractère confidentiel. Les participants aux actions mises en place dans le cadre de cette convention et au pilotage de cette convention sont tenus au secret professionnel.

Les partenaires informent leurs personnels, les élèves et étudiants de cette clauses de confidentialité.

3.4 Modification de la convention et règlement d'un litige

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un accord écrit des partenaires sous forme d'avenant.

Les partenaires s'engagent à se réunir si un litige sérieux survenait et à en examiner attentivement tous les termes avant d'avoir recours à la procédure de résiliation prévue dans le cadre de la présente convention.

3.5 Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de cinq ans à compter de sa date de signature. Elle pourra être résiliée par l'un ou l'autre des partenaires signataires sous réserve d'un préavis de six mois, durant lequel les dispositions de la présente convention demeurent applicables.

Fait à _____, le _____, en deux exemplaires originaux.

Pour la région académique
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Pour la Banque de France,

Bernard BEIGNIER
Recteur de la région académique
Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Recteur de l'académie
d'Aix-Marseille,
Chancelier des universités

Jean-Christophe EHRHARDT
Directeur Régional
Provence-Alpes-Côte d'Azur

ANNEXE 1 : Liste indicative des sessions de formation, séminaires et conférences pouvant être animés par la Banque de France

(Sous réserve de la disponibilité d'un intervenant de la Banque de France)

INTITULE	DESCRIPTIF	DUREE INDICATIVE	Cycle – discipline
SESSIONS DE FORMATION POUR LES ENSEIGNANTS			
Mathématiques et éducation budgétaire et financière (co-animation formateur E.N. / formateur BDF)	Présentation des missions de la Banque de France et de la stratégie nationale d'éducation économique, budgétaire et financière (30 mn) Présentation générale de la procédure de traitement du surendettement et du dispositif d'inclusion bancaire (30 mn) Sensibilisation aux principaux concepts et points d'attention en matière de crédit, services de paiement, épargne, assurance (1h) Présentation du portail public de l'éducation économique, budgétaire et financière (30 minutes) Formation à l'animation du jeu de plateau « mes questions d'argent » (1h) Présentation des ressources d'éducation budgétaire et financière disponibles sur <i>Éduscol</i> (3h)	1 journée	Interdisciplinarité Cycle 2 et 3 ou Mathématiques Cycle 4
Économie et gestion financière d'entreprise	Présentation des missions de la Banque de France et de la stratégie nationale d'éducation économique, budgétaire et financière (30 mn) Présentation des ressources d'éducation budgétaire et financière disponibles sur <i>Éduscol</i> pour les disciplines d'économie et gestion et de sciences économiques et sociales (1h à 1h30) Présentation des ressources pédagogiques mises à disposition par la Banque de France en matière d'économie (ABC de l'économie) et présentation de CITECO (1h) Formation à l'animation du jeu #aventure entrepreneur (2h30)	1 journée	Sciences économiques et sociales et Économie et gestion
Sensibilisation à la monnaie : vie et utilisation d'un billet de banque et utilisation attentive des autres moyens de paiement	Présentation des missions de la Banque de France et de la stratégie nationale d'éducation économique, budgétaire et financière (30 mn) Les missions de la Banque de France en matière fiduciaire et plus généralement de moyens de paiement (30mn) La monnaie/ la fabrication des billets / l'authentification d'un billet / les autres moyens de paiement (1h30) Présentation du portail public de l'éducation économique, budgétaire et financière et du jeu « mes questions d'argent » (30mn)	3 heures	Interdisciplinarité

INTITULE	DESCRIPTIF	DUREE INDICATIVE	Cycle – discipline
Gestion financière d'entreprise et découverte du jeu #Aventure entrepreneur	Présentation des ressources mises à disposition par la Banque de France et du jeu #aventure entrepreneur : prendre en main le jeu pour pouvoir l'utiliser en classe	3 heures	Sciences économiques et sociales Économie et gestion Mathématiques, Enseignants de lycées professionnels
CONFERENCES POUR LES ENSEIGNANTS			
La politique monétaire		2 heures	Sciences économiques et sociales Économie et gestion Mathématiques Histoire-géographie
La monnaie sous toutes ses formes		2 heures	
La finance verte		2 heures	
Stabilité financière		2 heures	

CONFERENCES POUR LES ELEVES (Présentation mêlant diaporama, quiz et vidéos)			
Rôles et missions d'une banque centrale		1h30	Élèves de 1 ^{ère} ou terminale étudiant l'économie, élèves de classe préparatoire ou BTS
La politique monétaire		1h30	
La monnaie sous toutes ses formes		1h30	
Finance verte		1h30	
Stabilité financière		1h30	
ATELIERS POUR LES ELEVES			
Éducation budgétaire et financière : préparer les citoyens de demain	Sensibilisation à la gestion de son budget et aux produits financiers : qu'est-ce qu'un compte bancaire, comment bien utiliser ses moyens de paiement, comment fonctionne un crédit, pourquoi et comment épargner, à quoi sert une assurance, et à quoi être attentif ? Comment éviter les arnaques ? Utilisation de diaporamas, de quiz et de vidéo / partie du jeu « mes questions d'argent »	2h	Élèves à partir de la classe de 4 ^{ème}
Semaine de l'éducation budgétaire et financière (dans le cadre de la Global money week)	Co-animation avec l'enseignant d'un atelier adapté à l'âge des élèves. L'atelier est réalisé dans l'école ou dans les locaux de la Banque de France (selon possibilités). Il consiste en une sensibilisation à la gestion de son budget et, en fonction de l'âge, à des notions et des points d'attention sur les moyens de paiement, l'épargne, le crédit, l'assurance, ainsi qu'une partie du jeu « mes questions d'argent »	1h30 à 3h	Élèves à partir du CM1 jusqu'en terminale
Mieux comprendre la gestion financière d'une entreprise	Co-animation avec l'enseignant formé à l'animation du jeu Sur la base du jeu pédagogique créé par la Banque de France pour comprendre l'analyse financière : #aventure entrepreneur.	2h	Élèves 1 ^{ère} ou terminale STMG et autres filières dont le programme porte sur la gestion ou préparant à des métiers d'indépendants

ANNEXE 2 : Objectif des comités opérationnels régionaux

L'objectif des comités opérationnels régionaux (COR) est de mieux identifier les besoins et attentes du terrain en matière d'éducation économique, budgétaire et financière, d'encourager, soutenir et amplifier les actions et initiatives de terrain en conséquence, au plus près des territoires et dans le respect de la stratégie :

- Développer un enseignement d'éducation et financière pour tous les élèves ;
- Accompagner les publics en situation de fragilité financière ;
- Soutenir les compétences financières de nos concitoyens tout au long de la vie.

Les COR sont co-présidés par les représentants régionaux de la Banque de France et de l'Éducation Nationale. Ils permettent à l'ensemble des acteurs impliqués de participer activement à la concrétisation de la stratégie d'éducation économique, budgétaire et financière et sa déclinaison sur le territoire. Leur périodicité en région est semestrielle et leur secrétariat est assuré par la Banque de France.

Les COR sont ainsi constitués :

- Du recteur de région académique, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, de la rectrice de l'académie de Nice et de représentants des DSDEN ;
- Du Directeur Régional de la Banque de France et du représentant EDUCFI de la région ;
- D'un représentant de la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP) ;
- D'un représentant de la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) ;
- D'un représentant régional de l'Institut National de Consommation (INC) ;
- D'un représentant régional de l'UNAF ;
- D'un représentant régional de l'UNCCAS ;
- D'un représentant régional du Secours Catholique ;
- D'un représentant de France ESF, Finances et Pédagogie et LaFinancePourTous, lorsque la structure est représentée au niveau régional.

ANNEXE 3 : Coordonnées des personnes en charge de la mise en œuvre de la convention

Personnes en charge du pilotage général de la collaboration entre la région académique et la direction régionale de la Banque de France en matière d'éducation économique, budgétaire et financière :

- Pour l'académie d'Aix-Marseille :

Monsieur Vincent Ricomet, IAIPR de Mathématiques – référent académique EDUCFI
Téléphone :
Adresse mail : vincent.ricomet@ac-aix-marseille.fr

- Pour l'académie de Nice :

Madame Clarisse FIOL, IA-IPR de Mathématiques – référent académique EDUCFI
Téléphone :
Adresse mail : Clarisse.Fiol@ac-nice.fr

- Pour la Banque de France :

Le Directeur délégué en charge du programme EDUCFI :
M. Frédéric SALLES
Téléphone :
Adresse mail :

Personnes en charge du pilotage spécifique de chaque type d'actions et de leur promotion auprès des enseignants :

- Pour l'académie d'Aix-Marseille :

Monsieur Vincent Ricomet, IA-IPR de Mathématiques – référent académique EDUCFI
Téléphone :
Adresse mail : vincent.ricomet@ac-aix-marseille.fr

- Pour l'académie de Nice :

Madame Clarisse FIOL, IA-IPR de Mathématiques – référent académique EDUCFI
Téléphone :
Adresse mail : Clarisse.Fiol@ac-nice.fr

- Pour la Banque de France :

M(me)
Téléphone :
Adresse mail :

Personnes en charge de l'animation des sessions de formation ou des conférences :

...

Tout changement d'interlocuteur devra faire l'objet d'une modification de la présente annexe.

Annexe 4 : Modèle de bilan annuel

Actions de formation des enseignants

Sessions de formation / conférences	Objet	Action inscrite au PAF (oui/non)	Nombre de sessions effectivement tenues	Nombre d'enseignants ayant assisté aux formations	Cycle et/ou enseignements assurés par les enseignants	Commentaires

Autres actions auprès des enseignants

intitulé	Objet	Nombre d'actions	Nombre d'enseignants ayant assisté aux formations	Cycle et/ou enseignements assurés par les enseignants	Commentaires

Actions auprès des élèves

intitulé	Objet	Nombre d'actions	Nombre d'élèves ayant participé	Classes (ex : 6 ^{ème}) / spécialités	Commentaires

Observations générales :